



Séjour des étrangers en france

Par **bil**, le **29/02/2008** à **11:03**

bonjour,
je suis un étudiant étranger (algérien) en france depuis 3ans et titulaire de deux masters , je voudrais savoir si j'ai le droit d'acquérir un bien ici en France (appartement)? et si c'est oui , est ce que ce bien me permet de changer mon motif de séjour étudiant à un autre (résident).
merci.

Par **citoyenalpha**, le **29/02/2008** à **19:22**

Bonjour

Oui vous pouvez acquérir un bien immobilier en France

Toutefois ce bien ne vous permettra pas de prétendre de droit à une carte de séjour de résident.

Restant à votre disposition